

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.14.
N/Réf. : OC/NB

Arrêté n° 2025/102
(Série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Madame Laëtitia DOROT, Septième Adjoint au Maire (signature de la convention de mise à disposition au profit de la Commune de Yerres du local commercial situé au 24-26 rue Charles de Gaulle à Yerres, conclue avec la SAEM Habiter à Yerres).

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-18,

VU la décision municipale n° 2025/019 du 16 janvier 2025 autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition au profit de la Commune de Yerres du local commercial, sis au 24-26 rue Charles de Gaulle à Yerres, avec la SAEM Habiter à Yerres, dont le siège social est situé 107 bis rue Charles de Gaulle à Yerres (91330),

CONSIDERANT que la signature de la convention est prévue le vendredi 4 avril 2025,

CONSIDERANT que le Maire est empêché,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Laëtitia DOROT, Septième Adjoint au Maire, reçoit délégation à l'effet de signer tout document afférent à la signature de la convention de mise à disposition au profit de la Commune de Yerres du local commercial, sis au 24-26 rue Charles de Gaulle à Yerres, avec la SAEM Habiter à Yerres, dont le siège social est situé 107 bis rue Charles de Gaulle à Yerres (91330).

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne, au Chef du service de gestion comptable de Yerres et à l'intéressée.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,



Olivier CLODONG